

A Caen, le 16 mai 2023

Cher(e) ami(e) Chasseur (se),

En prévision de l'ouverture de la saison de chasse 2023/2024, nous vous prions de trouver ci-joint votre bon de commande établi par rapport à votre choix de validation de la saison précédente.

Deux modes de validation vous sont proposés (explications au verso) :

- 1- la validation en ligne depuis notre site internet
- 2- la validation papier.

Si vous optez pour la validation papier, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par courrier, à l'aide de l'enveloppe prévue à cet effet, votre bon de commande **signé** et accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de « **REGIE CHASSE 14** ». La trésorerie n'accepte plus les règlements en espèces.

En cas de difficultés, nos bureaux restent à votre disposition pour tout renseignement par téléphone (☎ 02.31.44.24.87) ou sur place au sein de notre Fédération au 41, rue des compagnons à Caen.

Les validations du permis sont possibles à compter du 1^{er} juin 2023.



Obligatoire : si vous êtes NOUVEAU CHASSEUR ou que vous avez obtenu un DUPLICATA délivré par l'OFB, veuillez joindre à votre demande de validation la PHOTOCOPIE de votre permis de chasser Recto/Verso.

Du 1^{er} juin 2023 à l'ouverture de la chasse, les validations sont envoyées par courrier.
A partir de l'ouverture de la chasse, la validation peut être délivrée immédiatement à l'accueil de la fédération des chasseurs du Calvados.

En vous souhaitant une bonne saison cynégétique 2023/2024, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Jean Christophe ALOE
Président de la Fédération,

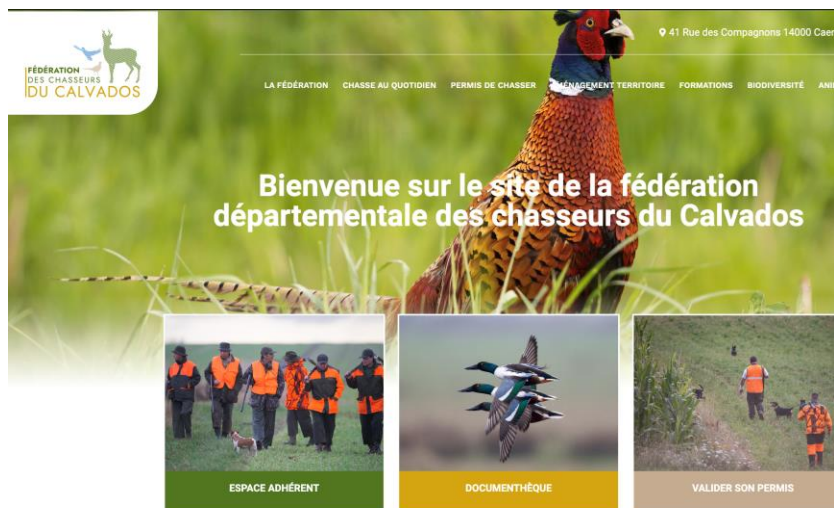
VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2023/2024

Deux possibilités :

1. La validation en ligne, depuis notre site internet : www.fdc14.com

En quelques clics, vous imprimez votre validation depuis votre domicile

Simple et rapide, nous vous invitons à privilégier la e-validation



Depuis notre site internet www.fdc14.com, sélectionnez le menu **VALIDER SON PERMIS**, et suivez les instructions de notre **site dédié et sécurisé**.

Munissez-vous de votre Identifiant à 14 chiffres : vous le retrouverez sur votre validation de l'an passé sous le code barre. Il figure également sur votre bon de commande 2023/2024 sous le code barre.



Après vérification de votre identité, sélectionnez le type de validation souhaitée sans oublier de cocher l'option « assurance ».

Il vous sera demandé de procéder au règlement par carte bancaire, sécurisé par PAYBOX. Afin de finaliser votre commande, un code vous sera envoyé via votre application bancaire directement sur votre téléphone mobile.

Information importante : les mineurs et les chasseurs dont c'est la 1ère validation n'ont pas accès à la e-validation

2. La validation papier : à l'aide du bon de commande papier

- Vérifiez toutes les informations du demandeur : référence du permis, identité, autorisation parentale pour les mineurs... N'oubliez pas de nous transmettre tous les prénoms de votre état civil, mentions qui restent obligatoires ;
- Signez votre bon de commande dans le cadre rouge prévu à cet effet ;
- Inutile de vous déplacer : insérez dans l'enveloppe retour votre règlement par chèque libellé à l'ordre de « REGIE CHASSE 14 » et votre bon de commande signé.

15 jours sont nécessaires pour le traitement de votre demande de validation papier.

Nous vous remercions de votre compréhension

Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados

41 rue des compagnons – C.S. 55436 – 14054 CAEN Cedex 4 – 02 31 44 24 87

contact@fdc14.com - www.fdc14.com - Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00